

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA REPARA-AURIPLES

L'an deux mille quinze, le 6 février

le Conseil municipal de la Commune de La Répara-Auriples, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à La Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Boutarin, Maire,

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 10 Vote pour : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10 Vote contre : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2015.

PRESENTS : Pierre BOUTARIN, Pascal COLLIN, Christian CAILLET, Jérôme AUNAVE, Colette NARDIN, Claude BEAL, Jean-Charles JOUVE, Brigitte WILLEM, Yves DUROUX, Marie-Thérèse OLLIVIER

Le Conseil choisit Mme Marie-Thérèse OLLIVIER comme secrétaire de séance.

Objet : Taxe Aménagement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 2 septembre 2011 ayant le même objet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De reconduire, à compter du 1er janvier 2015, le taux de la taxe d'aménagement à 2 %,
- Dit que cette délibération est valable pour une période de 1 an et qu'elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre de chaque année,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

